



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

I Le cadre général du budget

Cette note de présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note est consultable en Mairie et sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires et il est équilibré.

Le budget primitif 2023 du CCAS a été voté le 6 mars 2023. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Le budget du CCAS permet de secourir les personnes en difficulté sociale et/ou financière et d'organiser des moments de convivialité avec les personnes âgées de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du CCAS. La section de fonctionnement inclut principalement les frais généraux de fonctionnement (Colis de Noël, colis alimentaire, Repas des Anciens, ...).

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir. Concernant le CCAS, il y a un projet d'investissement pour 2023.

II La section de fonctionnement

Cette section permet à la commune d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

Le CCAS maîtrise globalement ses dépenses de fonctionnement. Ces dépenses concernent principalement l'achat de colis de Noël pour les personnes âgées, la préparation de colis alimentaires, l'organisation du repas des Anciens ainsi que d'autres manifestations (semaine bleue ...) et le versement d'aides financières à des personnes en difficulté ponctuelle.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention versée par le budget communal et à l'excédent de fonctionnement reporté.

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes hors résultat reporté de l'an passé) représentent 9 868.75 € en 2023.

Recettes réelles de fonctionnement (prévisions)

2021	2022	2023
7 408.60 €	6 641.59 €	9 868.75 €

Il existe une recette principale pour le CCAS :

- La subvention du budget communal

2021 (prévisions)	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)
7 388.00 €	6 611.00 €	7 068.00 €

Le résultat reporté de 2022 s'élève à 2 331.25 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les secours accordés aux personnes en difficulté et les frais liés à l'organisation du repas des Anciens ainsi que d'autres manifestations (semaine bleue ...) et à l'achat des colis de Noël pour les personnes âgées.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) représentent 12 200.00 € en 2023.

Dépenses réelles de fonctionnement (prévisions)

2021	2022	2023
12 040.00 €	11 100.00 €	12 200.00 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les Colis de Noël et les colis alimentaires

2021 (prévisions)	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)
6 500.00 €	6 500.00 €	6 500.00 €

- Le repas des Anciens

2021 (prévisions)	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)
3 000.00 €	3 500.00 €	4 900.00 €

- Les aides financières aux personnes en difficulté

2021 (prévisions)	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)
2 000.00 €	1 000.00 €	500.00 €

III La section d'investissement

Cette section est liée aux projets du CCAS à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le CCAS n'a pas effectué de dépenses d'investissement depuis plusieurs années. Toutefois, en 2023, il est prévu l'achat de 3 bancs pour un montant de 1 248.00 € permettant de mettre en place un itinéraire avec emplacement de repos pour les personnes âgées.

Vouzon, le 6 mars 2023

Le Président,

 Jean-François LAHAYE